

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 3

Artikel: Activité du Comité de direction de l'Union européenne de paiements au cours de l'année 1956
Autor: Hay, Alexander
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité du comité de direction de l'Union européenne de paiements au cours de l'année 1956

par Alexander Hay,
Directeur de la Banque
nationale suisse

M. Alexander Hay a prononcé, en décembre dernier, lors d'une réunion des administrateurs de notre Compagnie, un très intéressant exposé sur l'activité du Comité de direction de l'U. E. P. au cours de l'année 1956. Étant donné le caractère d'actualité que ce texte conserve, nous sommes heureux d'en reproduire les grandes lignes reconstituées d'après les notes de M. Hay.

J'ai eu l'occasion de relire récemment les rapports que j'avais rédigés au début de l'année 1956 sur l'activité du Comité de direction; à cette époque les membres du Comité avaient tenté d'examiner, d'une manière très ambitieuse, quelle pourrait être l'évolution des événements au cours de l'année 1956. Je dois dire que je reste confus de voir à quel point on peut se tromper.

En janvier 1956, on était d'une manière générale plutôt confiant. La situation paraissait assez stable. La plupart des pays de l'Union européenne de paiements étaient dans une position presque équilibrée. La France venait d'encourir une succession de surplus, c'est-à-dire avait notablement réduit sa position déficitaire dans l'Union. A vrai dire, elle avait à nouveau encouru un déficit en octobre et en décembre 1955, mais, en janvier, on ne leur attribuait pas une trop grande importance. Quant au Royaume-Uni, autre pays débiteur important, il avait essuyé de graves déficits à partir de la mi-1955. Le Chancelier de l'Échiquier avait pris des mesures énergiques notamment à l'occasion d'un budget d'automne; on avait l'impression que la situation de l'Angleterre allait se redresser. Tout compte fait, les membres du Comité, lorsqu'il avait fallu faire quelques prévisions pour 1956, étaient assez optimistes. Seules la Norvège et l'Italie causaient quelques soucis, mais il ne s'agissait pas là de problèmes insolubles.

Comme vous le savez, la durée de validité de l'U. E. P. est d'un an. Dans les premières discussions que les membres du Comité de direction avaient eues pour savoir dans quelles conditions on pourrait renouveler l'Union européenne de paiements le 30 juin 1956, pour un nouvel exercice, les propositions faites par différents membres tendaient à raffermir cet instrument, à augmenter le pourcentage des versements à effectuer en

or en fin de mois, qui sont, depuis le 1^{er} août 1955, fixés à 75 % (le solde 25 % étant couvert par du crédit); on parlait de passer à 80 %, 90 %, certains même proposaient 100 %.

Néanmoins, dès les mois d'avril et mai, on se rendit compte que la situation n'était tout de même pas aussi favorable. Comme dans le même temps, l'on discutait à l'O. E. C. E. de problèmes relatifs à la libération des échanges, que l'on désirait consolider les étapes de la libération, on préféra finalement ne rien changer à l'Union européenne de paiement et à la prolonger telle quelle, en maintenant donc la proportion des versements à effectuer en or en fin de mois à 75 %. On se contenta de conclure certains accords bilatéraux dits « de remboursement », par lesquels les pays débiteurs s'obligent à rembourser certaines de leurs dettes à l'égard des pays créanciers, comme on l'avait déjà fait précédemment. A part cela, pratiquement aucun changement.

Lorsque maintenant nous examinons la situation actuelle, on est bien obligé de constater qu'elle s'est très sérieusement aggravée depuis les premiers mois de 1956. Trois pays de l'U. E. P., et les plus importants, causent d'incontestables soucis.

Il y a, d'une part, la position de l'Allemagne. Ce pays est devenu ce que nous appelons un créancier extrême, accumulant de mois en mois des surplus considérables. Je puis vous indiquer ici quelques chiffres qui vous montreront l'évolution de l'Allemagne. Pour la période de juin 1954 à juin 1955 — l'année financière va de juin à juin — l'Allemagne avait déjà accumulé des surplus, mais à cette époque-là ils s'élevaient en moyenne à 25 millions d'unité de compte (\$) par mois. A partir de juillet 1955 jusqu'à décembre 1955, les excédents com-

meneèrent à augmenter et étaient en moyenne de 30 millions. Mais pour cette année-ci, de janvier à novembre 1956, l'Allemagne a enregistré des excédents s'élevant au total à 897 millions, ce qui fait une moyenne de 80 millions d'unités de compte par mois. A quatre reprises, l'Allemagne a eu des excédents supérieurs à 100 millions d'unités de compte et celui de novembre s'est même élevé à 133 millions, chiffre que nous n'avions encore jamais enregistré dans l'Union européenne de paiements. Ces surplus allemands ont été réglés jusqu'à concurrence de 75 % par des versements d'or effectués par l'Union à l'Allemagne et pour les 25 % restant, l'Allemagne a accordé du crédit à l'U. E. P. Il est incontestable qu'un développement de cette importance cause un problème sérieux, les pays débiteurs ne restant naturellement pas indifférents devant cette accumulation d'or dans un des pays membres.

Dans le même temps, deux pays s'enfoncent dans les déficits : ce sont, d'une part, l'Angleterre et, d'autre part, la France. L'Angleterre également, comme je vous le disais tout à l'heure, était dans une position relativement stable de juin 1954 à juin 1955. Dans l'ensemble, elle avait même réduit son déficit global. De juillet 1955 à décembre 1955, en revanche, elle accumule de gros déficits. Rien que pour ces six mois, l'Angleterre avait enregistré pour 333 millions d'unités de compte de déficit, soit près de 60 millions par mois. Vers la fin de l'année, la situation s'est un peu améliorée. Dans les premiers mois de 1956, il semblait que la situation anglaise se redressait; il y eut quelques excédents. Mais par la suite, les déficits sont revenus et de plus en plus importante depuis les événements de Suez. Le dernier déficit britannique — celui de décembre — s'est élevé à 22 millions.

Quant à la France, il est navrant de constater que ce pays qui avait remarquablement redressé sa situation, notamment en juin 1954 et juin 1955 et dans le dernier semestre 1955 où sa position était excédentaire, accumule depuis le mois de janvier 1956 et déjà même décembre 1955, déficit sur déficit, le dernier — celui de décembre — s'élevant au chiffre très élevé de 39 millions. Jusqu'ici la France a enregistré au cours de l'année 1956 pour 650 millions d'unités de compte de déficit. Dans le même temps, cela ressort déjà en partie de ce chiffre, la France a perdu environ 700 millions de dollars de ses réserves en or et devises. Pratiquement, elle a vu sortir la partie de ses réserves qu'elle avait gagnées dans le courant des années 1954 et 1955; d'après les indications que nous pouvons avoir sur la situation française, celle-ci est malheureusement très loin de s'améliorer.

Nous nous trouvons donc en cette fin d'année dans une situation beaucoup plus grave et sérieuse qu'au début. Il est évident que les événements politiques

qui se sont déroulés au courant de 1956 sont pour beaucoup dans cette évolution. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en ce qui concerne le Royaume-Uni, la balance commerciale s'est améliorée au cours de cette année; elle est même active. Mais les réserves en or et devises sont notamment tombées; cela provient en grande partie de ce que de nombreux pays ont réalisé leurs avoirs en livres sterling pour des raisons à la fois économiques et politiques et cela dans des proportions importantes.

Cette évolution a naturellement préoccupé les gouvernements qui sont représentés à l'O. E. C. E. Les ministres des finances et des affaires économiques se sont réunis au mois de novembre et ont examiné quels remèdes on devrait appliquer pour y faire face. Ceux-ci ne sont toutefois ni bien nombreux, ni faciles.

En ce qui concerne l'Allemagne, on lui demande d'importer le plus possible, d'abaisser ses tarifs douaniers, de libérer toujours davantage son commerce d'importation. On lui demande de rembourser le plus vite possible ses dettes considérables d'avant et d'après la deuxième guerre, qui font l'objet des accords de Londres. On lui demande aussi d'exporter des capitaux. Mais là on se heurte à de grandes difficultés, car en Allemagne il n'existe qu'un marché des capitaux très restreint; les taux d'intérêt qui prévalent actuellement en Allemagne, qui sont entre 8 et 10 % pour les emprunts intérieurs — donc déjà très élevés —, ne rendent guère possibles des emprunts étrangers en Allemagne. Les remèdes, en ce qui concerne l'Allemagne, sont donc assez limités.

Quant aux deux pays débiteurs, la France et l'Angleterre, il est bien évident que les gouvernements de ces pays sont parfaitement conscients des problèmes qui se posent à eux. Mais les régler rapidement, c'est une autre question quand on a d'énormes problèmes politiques à résoudre en même temps.

Par conséquent, les perspectives pour 1957 ne sont pas très encourageantes. Il faudra dès le début discuter de quelle manière nous renouvellerons l'Union européenne de paiements après le 30 juin 1957. Je prévois des discussions assez difficiles.

La raison en est que, sur le plan des échanges commerciaux, les ministres ont décidé, au mois de juillet 1956, d'étudier la possibilité d'instituer en Europe la zone dite « de libre échange », à laquelle participeraient pratiquement tous les pays de l'O. E. C. E. C'est, en fait, une action destinée à permettre aux pays qui ne font pas partie du groupe dit « de Bruxelles », c'est-à-dire des six pays qui ont décidé entre eux de créer un marché commun, de pouvoir néanmoins participer à la libération du commerce intra-européen. Or, il va sans dire, qu'aussi

bien le marché commun lui-même, que la zone de libre échange, n'auront une réalité que dans la mesure où à leur base fonctionnera un système de paiements multilatéral. Par conséquent, un accord sur une Union européenne de paiements, est absolument indispensable.

D'un autre côté, il n'est guère concevable que l'on fasse des progrès aussi importants dans le domaine économique et commercial, sur une base financière peu sûre et peu stable. Je veux dire par là sur une base où interviendraient pour une trop grande part des crédits d'origine plus ou moins inflationniste. Par conséquent, l'on verra sans doute certains pays demander un notable renforcement de l'Union européenne de paiements pour s'assurer que ce système de paiements peut réellement être maintenu et fonctionner d'une manière satisfaisante, compte tenu des nouveaux développements dans le domaine commercial. C'est vous dire que les discussions que nous aurons au cours des prochains mois seront fortement influencées par les progrès plus ou moins rapides réalisés dans le domaine des échanges et seront de ce fait assez compliquées.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots des efforts qui ont été faits pour étendre les paiements multilatéraux tels qu'ils fonctionnent dans l'U. E. P. à des pays non membres, notamment à certains pays de l'Amérique latine. Il y a eu des arrangements de caractère multilatéral, en particulier avec le Brésil et l'Argentine, dont l'effet principal est que ces pays peuvent utiliser librement dans toute la zone de l'Union européenne de paiements les recettes qu'ils réalisent en monnaies européennes. En contre-partie, les pays européens obtiennent le principe de la non-discrimination dans le domaine commercial, c'est-à-dire que leurs exportations sont placées sur le même plan à l'entrée de ces pays. Il semble que les expériences faites en ce qui concerne le Brésil sont très concluantes. Les pays qui font partie de l'arrangement avec ce pays, ne sont pas tous les pays de l'O. E. C. E. (et en particulier pas la Suisse, parce que nous-mêmes avons des paiements totalement libres avec le Brésil; ils se font en effet en dollars) en retirent un profit assez important

et satisfaisant. En ce qui concerne l'Argentine, on ne peut pas encore dire grand-chose car la plupart des accords ne sont pas encore réellement conclus et sont seulement en train d'être négociés.

Nous avons également eu des contacts avec un autre pays non membre, la Yougoslavie, qui désire se rapprocher sur le plan économique des pays de l'O. E. C. E. La plupart des pays ont avec la Yougoslavie des accords bilatéraux; il n'était pas question d'arriver à des arrangements aussi étendus qu'avec le Brésil ou l'Argentine, puisque la Yougoslavie connaît un régime strictement étatique. Il ne pouvait donc s'agir de libération d'importations. De même dans le domaine des paiements, les possibilités de libération étaient limitées. Il vaut, par conséquent, la peine de mentionner que tous les pays membres de l'O. E. C. E. ont accordé à la Yougoslavie la possibilité d'utiliser une quote-part, 10 % en général, du produit de ses exportations qu'elle peut utiliser librement à l'intérieur de la zone de l'U. E. P. Là également, les négociations doivent encore se faire, pays par pays, pour fixer cette quote-part de 10 %.

Un autre pays enfin, le dernier dont je voudrais vous parler, voudrait collaborer davantage à l'O. E. C. E., c'est l'Espagne. L'Espagne, au fond, souhaiterait devenir membre de l'O. E. C. E. et du même coup de l'Union européenne de paiements. Ceci paraît toutefois une étape un peu considérable actuellement. Ce pays se débat en effet dans des difficultés très grandes; il n'a d'ailleurs libéré les importations que pour quelques rares produits; aussi semble-t-il que d'étendre à l'Espagne toutes les règles et obligations de l'O. E. C. E. serait une étape beaucoup trop importante à accomplir une fois. Néanmoins, l'O. E. C. E. va tenter de négocier avec l'Espagne des arrangements qui devraient permettre son adhésion d'ici quelques années ou en tout cas de faire des progrès vers un régime des échanges plus libéral.

Telles sont, dans les grandes lignes, les principales questions que nous avons à traiter actuellement au Comité de direction de l'Union européenne de paiements.